

Vivre à Saint-Laurent l'Abbaye



Bonjour !

L'été et les vacances débutent dans l'émoi pour certains, la colère ou l'incompréhension pour d'autres avec l'annonce de la fermeture de l'école de Saint-Laurent l'Abbaye et le transfert de sa classe vers Suilly-la-Tour. Gérer une commune, fusse-t-elle petite comme Saint-Laurent l'Abbaye, n'est pas aisé et oblige à des arbitrages difficiles dès lors que ses recettes sont très restreintes. Nous souhaitons dans ce numéro de « Vivre à Saint-Laurent l'Abbaye » partager avec vous les éléments factuels ayant contraint le Conseil municipal à cette décision.

Nous ferons également le point sur les divers chantiers en cours dans la commune.

Bonne lecture à chacun et surtout bel été et bonnes vacances.

Le Maire, Jean FOURNIER

Informations...

Ouvertures/Fermetures durant l'été

Mairie



Fermée du 7 au 25 août inclus

En cas de besoin vous pouvez contacter le maire ou ses adjoints :

- Jean Fournier : 06 07 28 02 49
- André Szymanski : 06 99 88 25 91
- Michèle Charvet : 03 86 26 18 15
- J-Jacques Bertin : 07 68 13 82 63

La Poste

Fermée du 10 au 21 juillet



L'agence la plus proche est celle de Pouilly-sur-Loire (32 rue Waldeck Rousseau)

Salon de coiffure itinérant

Le salon sera fermé pour les congés d'été du 10 au 31 juillet. Il réouvrira sur la place de la Mairie le jeudi 3 août. A compter de cette date le salon sera ouvert tous les jeudis (à la place des vendredis), chaque semaine.



Camion pizza...

A partir du 5 septembre tous les mardis soir dès 17h30, un nouveau camion « La Delicio'za » vous proposera ses pizzas, Place de la mairie.

Services communautaires pour la journée du lundi 15 août

- Les **services administratifs de Cosne et Donzy** seront fermés le 15 août
- La **livraison des repas à domicile** aura lieu le vendredi 12 août pour le lundi 15
- Le **service multi-accueil** (crèche / relais petite enfance) est fermé tout le mois d'août
- Le **Pavillon du Milieu de Loire** est ouvert tout l'été (y compris le 15 août) du lundi au dimanche de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
- Les **médiathèques** (Cosne et Donzy) seront fermées le 15 août ; celle de Neuvy du 7 au 22 août
- La **piscine** de Cosne sera fermée le 15 août ; celle de Donzy sera ouverte
- Toutes les **déchetteries** du secteur seront fermées le 15 août

L'école de Saint Laurent l'Abbaye...



Lors de sa réunion le 1^{er} juin 2023, le Conseil municipal a pris la décision de fermer la classe de Saint Laurent l'Abbaye. Depuis déjà 3 ans bien que le budget soit à l'équilibre, il était devenu chaque année de plus en plus difficile d'assurer les charges de fonctionnement liées notamment à l'école et au personnel. Une décision s'imposait d'autant plus que de nouveaux frais pour notre commune s'annonçaient pour un montant de 5.000€ à la rentrée scolaire. Parallèlement une classe de Suilly-la-Tour était menacée

de fermeture, le nombre d'élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)¹ étant insuffisant.

Pour équilibrer un budget, il faut soit augmenter les recettes, soit diminuer les dépenses, ou procéder à un mixte des deux. Dans ce contexte, il est important de savoir que sur l'exercice comptable 2022 (année civile) :

- ⇒ Les recettes de notre commune sont constituées de loyers et locations de salle (11%), d'impôts et taxes (38 %) et enfin de dotations de l'Etat et de la Communauté de communes (50%) ;
- ⇒ Les dépenses sont principalement constituées par la masse salariale qui représente 54% des charges de fonctionnement.
- ⇒ Le coût de l'école représente 26 % des frais de fonctionnement et s'élève à 45.000 € déduction faite des 10.000 € reversés par les autres communes du RPI et des 1.000 € de recette de la garderie. Ces 45.000 € se décomposent de la manière suivante :
 - 30.000 € de masse salariale ;
 - 14.000 € énergie, fournitures, cars (sorties scolaires), coopérative scolaire, entretien...
 - 1.200 € de participation de notre commune au contrat ATSEM de Saint-Martin sur Nohain.

Le Conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter les impôts dans un contexte économique global déjà difficile. Il a préféré agir sur le plus gros poste de dépense de fonctionnement (l'école), de réduire la masse salariale de la commune et de redéfinir les missions d'une salariée pour maintenir le service de garderie municipale et la poste communale.

Le sujet suscite beaucoup de questionnements et de critiques...

- « Vous venez de recevoir un legs... pourquoi ne pas l'utiliser pour sauver l'école ? » ; Pourquoi la Camosine ne fait pas un don à la commune ? »
 - ⇒ La volonté de Jeanne Pautrat est que son héritage, légué à la Camosine, serve exclusivement à la sauvegarde de l'abbaye. La commune (mais aussi la Camosine) n'a pas pouvoir d'utiliser le legs pour un autre objet.
- « L'école étant fermée ? Qu'est-ce qu'on va faire de nos enfants le matin et le soir ? »
 - ⇒ Le Conseil municipal a bien conscience de l'utilité d'une garderie, c'est pourquoi il a décidé de maintenir ce service aux parents en étendant son amplitude horaire. **Dès la rentrée scolaire le 4 septembre prochain, la garderie de Saint-Laurent l'Abbaye sera opérationnelle** dès 7h30 le matin et jusqu'à 18h00 le soir, les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- « Comment des familles avec enfants peuvent-elles vivre à Saint-Laurent s'il n'y a plus d'école ? »
 - ⇒ **L'accès à la maternelle et à l'école primaire demeure.** Saint-Laurent fait partie d'un RPI. Les 9 niveaux de classe, de la maternelle à la fin de l'école primaire, étaient jusqu'alors répartis sur 4 communes ; les enfants passant d'une commune à l'autre en fonction de leur niveau. Ce système perdurera sur 3 communes ; les enfants déjà habitués à changer d'école tous les 2 ou

1- Le RPI regroupe les communes de Pougny, St-Laurent l'Abbaye, St-Martin sur Nohain et Suilly-la-Tour

trois ans ne verront pas de changement. Le maintien de la garderie sur la commune ne perturbera pas le fonctionnement des parents.

La décision de fermer l'école est certes douloureuse mais elle permet de maintenir une qualité de service aux habitants et de garantir une qualité d'accueil des élèves, les classes et la cantine de l'école de Suilly-la-Tour ayant été totalement rénovées. Elle permet aussi à la commune de Saint-Laurent d'améliorer sa trésorerie et d'assainir durablement ses finances. C'est certainement une décision de saine gestion.

Nous profitons de ces quelques lignes pour vous demander à l'avenir de vous adresser directement au maire ou à l'un de ses adjoints si vous êtes en désaccord avec une décision de la mairie ou la conduite d'un projet. Les salariés communaux n'ont pas à recevoir les doléances ou messages de colère des habitants. Ils agissent sous l'autorité du maire et ne prennent aucune décision de gestion. Ils exécutent les décisions prises par le conseil municipal. Il appartient à tous de contribuer à la qualité de leur environnement de travail.

Nouvelles des projets en cours...

Les projets achevés

Participation citoyenne

Pour donner suite à l'adhésion de la commune au dispositif « Participation citoyenne », cinq panneaux signalétiques ont été installés aux entrées du village.

Les projets suspendus

Cimetière : procédure de reprise des concessions abandonnées

La commission de travail du Conseil municipal a réalisé l'état des lieux des concessions tombées en état d'abandon manifeste. Les familles ont été informées directement, par voie de presse ou encore par affichage sur les tombes concernées. Des devis ont été demandés pour la reprise des tombes, le coût est évalué à 7500 € (valeur 2022). Le Conseil municipal, au vu de la situation financière de la commune, a décidé de reporter la réalisation des travaux.

Distributeur de Pain

Pour les mêmes raisons budgétaires et les difficultés pour trouver un boulanger intéressé, l'installation d'un distributeur de pain est suspendue.

Sécurisation de la traversée du village

L'étude pour la sécurisation est également reportée mais reste une priorité pour le Conseil municipal.

Les projets en cours

Parc éolien « Vents de Loire »



Ce projet porté par la société QEnergy, en concertation avec les communes concernées, prévoit l'implantation de 8 éoliennes sur les communes de Saint-Quentin sur-Nohain (7) et de Saint-Laurent l'Abbaye (1). Le dossier, démarré en 2014, a connu plusieurs recours. Il est actuellement devant le Tribunal administratif de Lyon en charge de l'instruction du dossier.

Actuellement la commune de Saint-Laurent l'Abbaye étudie les offres de compensation proposées par QEnergy qui, à ce jour, se résument à des plantations de haies et d'arbres afin de dissimuler les éoliennes !

La commune a souligné les risques pour les habitations et l'abbaye qui sont en bordure de la voie principale d'accès au chantier. Dossier à suivre.

Carte Communale

De quoi s'agit-il ?

Les communes non dotées d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) doivent élaborer un cadre d'urbanisme simplifié sur leur territoire. Ce document est appelé « Carte communale ». Elle permettra de délimiter les secteurs constructibles. L'existence d'une carte communale donne compétence au maire pour statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme, ce qui n'est pas possible actuellement. Elle donne également compétence au conseil municipal pour instituer le droit de préemption sur un ou plusieurs périmètres délimités par la carte.

Pour baisser les coûts d'élaboration de la carte un regroupement intercommunal s'est constitué regroupant les communes de Bulcy, Châteauneuf-Val-de-Bargis, Colméry, Saint-Laurent L'Abbaye, Saint-Quentin-sur-Nohain, Suilly-la-Tour et Vielmanay. Chacune des communes a désigné le maire de Suilly-la-Tour comme pilote du regroupement (représentant du groupement intercommunal auprès des divers intervenants).

Processus d'élaboration de la carte communale

Le groupement intercommunal a choisi à l'issue d'une procédure de marché public de recourir aux compétences de la société SARL BIOS Hôtel et Pépinière d'Entreprises (JOIGNY - 89). Ce bureau d'étude et d'ingénierie est chargé en concertation avec les maires des communes concernées de réaliser un **diagnostic territorial** (socio-économie, habitat et environnement) précisant les enjeux et besoins du territoire de chaque commune et proposant pour chacune d'elles des orientations.

Les cartes communales ainsi définies seront ensuite soumises pour divers **avis** dont celui de La commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Le processus s'étalera sur une période de 18 mois environ et sera ponctué de temps de consultation des habitants notamment dans la phase de diagnostic et d'élaboration ainsi que lors de **l'enquête publique**.



Après approbation par **délibération des conseils municipaux**, les cartes communales seront soumises pour **validation** au **préfet**.

Le coût de l'élaboration des cartes communales s'élève à 74 250.00 € HT (89 100.00 € TTC), soit pour la commune de Saint-Laurent l'Abbaye 10 150 € HT (12 180 € TTC). Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Etat et du département.

Evènements durant l'été...



Visites guidées de l'abbaye de Saint-Laurent en collaboration avec l'office du tourisme de Cosne-Cours-sur-Loire : **le 27 juillet ainsi que les 1er et 17 août**.

16-17 septembre : Evènement organisé par l'Association pour la Sauvegarde et la Promotion de l'Abbaye et du Site dans le cadre des **journées du patrimoine**. Renseignement auprès de Geneviève LEGUAY : 03 86 26 13 84 / 06 76 64 23 73 ou Patrick PERNET : 06 07 91 49 95

Vide-greniers (sur l'esplanade de l'abbaye) : **le 19 août**. Inscription auprès de Patrick PERNET : 06 07 91 49 95

Bonnes vacances à chacun et bel été à tous !